

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND
Procès-verbal 5 novembre 2014

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 5 novembre 2014, à compter de 19 h et à laquelle étaient présent :

M. Alphée Moreau
M. Alexandre Lafrenière
Mme Dorothy St-Marseille

M. Michel Robitaille
M. Robert Piché
M. Jean Giasson

Absence motivée :

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Charron. Assiste à la rencontre, Mme Julie Cardinal, directrice générale à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

1.1 Vérification du quorum

2014-11-A2953 Ouverture de la séance

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 7h00.

Adoptée.

2014-11-A2954 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par le conseiller Alphée Moreau, et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Vérification du quorum;
- 1.2 Ouverture de la séance par le maire;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2014;

3. Comptes payables

- 3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (octobre 2014);
- 3.2 Dépôt des états comparatifs du deuxième semestre;

4. Incendie et sécurité publique

5. Voirie

- 5.1 Adoption – Règlement 2014-04 sur la mise aux normes et verbalisation du chemin Jeness;
- 6. Loisirs et culture**
- 6.1 Contrat pour dalle de béton de la patinoire - Pénalité;
6.2 Installation d'une clôture pour le parc et la patinoire;
- 7. Hygiène du milieu et Environnement**
- 7.1 Ouverture des soumissions et octroi de contrat – Collecte et transport des ordures et des matières recyclables;
7.2 Achat de bacs de recyclage et ordure;
- 8. Urbanisme, Développement et Industrie**
- 8.1 Inspectrice en bâtiment – Demande de prolongation;
- 9. Administration**
- 9.1 Achat de trois mâts pour les drapeaux;
9.2 Dépôt de la liste des personnes endettées et mandat aux avocats pour la perception conformément à l'article 1022 du Code municipal;
9.3 Adhésion à un achat regroupé - SOLUTION UMQ – Pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés;
9.4 Municipalité de Lac Ste-Marie – Demande d'appui concernant la demande à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO) et la relance du train à vapeur
9.5 Augmentations salariales;
9.6 CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains »;
9.7 CFOR/LE CHOIX – Offre exclusive aux municipalités;
9.8 Club Richelieu - Demande d'aide financière «Pakwaun Édition 2015»;
9.9 Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau - Demande de soutien financier;
9.10 ***Club Les Ours blancs – Contrat partenaire***; **-reporté prochaine séance**
9.11 Échelle salariale – Ajout du poste de bibliothécaire;
9.12 Opération Nez-Rouge – Soutien financier;
9.13 Réparation de la toiture au 679, route Principale – Autorisation;
- 10. Varia**
- 11. Maire et conseillers**
- 11.1 Adoption – Règlement 2014-03 Rémunération des élus;
11.2 Rapport du maire;
11.3 Dépôt des intérêts pécuniaires;
11.4 Comités – Mise à jour des nominations;
- 12. Période de questions**
- 13. Correspondance**
- 14. Levée de la séance**

Adoptée.

2. **Adoption des procès-verbaux**

2014-11-A2955 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2014**

Il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2014, tel que rédigé.

Adoptée.

3. **Comptes payables**

2014-11-A2956 **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 octobre 2014 totalisent 277 448.75 \$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer : 225 255.05\$
Comptes payés : 34 287.18 \$
Salaires : 17 906.52 \$

Chèque ou prélèvement annulé : aucun

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché et appuyé par le conseiller Michel Robitaille et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2014-11-A2957 **Dépôt des états comparatifs du deuxième semestre**

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille et appuyer par le conseiller Jean Giasson et il est résolu à l'unanimité, d'accepter tels que déposés en respect avec l'article 176.4 du Code municipal du Québec (R.R.Q., c C-27.1 les états comparatifs semestriels au 30 septembre 2014.

Adoptée.

4. **Incendie et sécurité publique**

5. Voirie

2014-11-A2958

Adoption – Règlement 2014-04 sur la mise aux normes et verbalisation du chemin Jeness

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ D'AUMOND**

RÈGLEMENT 2014-04

Règlement numéro 2014-04 en remplacement du règlement 2013-02 décrétant une dépense de 99 000 \$ et un emprunt de 99 000 \$ pour la mise aux normes et la verbalisation du chemin Jeness.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} octobre 2014 par la conseillère Dorothy St-Marseille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyé par le conseiller Alphée Moreau et résolu unanimement par tous les conseillers présents que soit adopté le règlement suivant :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le conseil est autorisé à procéder à la réfection du chemin Jeness selon les plans et devis préparés par Éric Saumure, Ing. Junior, M. Env. et approuvé par Armand Ouattara, Ingénieur du service de Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, portant le numéro de dossier AUM-2013-01, en date du 30 mai 2013, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Éric Saumure, Ing. Junior, M. Env. et approuvé par Armand Ouattara, Ingénieur du service de Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, en date du 18 février 2013, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2 : Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 99 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 : Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 99 000 \$ sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4 : Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe «C» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 : S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale

6. Loisirs et culture

2014-11-A2959 **Contrat pour dalle de béton de la patinoire - Pénalité**

CONSIDÉRANT QUE les travaux se sont terminés avec 25 jours ouvrables de retard;

CONSIDÉRANT QUE le devis contenait une clause concernant les retards;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà accordé un délai supplémentaire jusqu'au 5 septembre 2014 et que nous avons avisé qu'aucun autre délai ne serait accordé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par le conseiller Alexandre Lafrenière, et résolu à l'unanimité d'appliquer la pénalité pour un montant de 12 500.00 \$ tel que stipulé à la clause 3.2.1.1 Pénalité pour retard du devis portant le numéro de dossier : AUM-2013-02 préparé par le service de Génie Municipal de la MRCVG.

Adoptée.

2014-11-A2960 **Installation d'une clôture pour le parc et la patinoire**

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et que nous désirons faire l'installation d'une clôture tel que prévu dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller Michel Robitaille, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Aménagements Girouard pour l'installation de la clôture au montant de 17 595.00 plus taxes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

7. Hygiène du milieu et Environnement

2014-11-A2961 **Ouverture des soumissions et octroi de contrat – Collecte et transport des ordures et des matières recyclables**

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions le 5 novembre 2014, trois soumissionnaires ont déposé une soumission pour la collecte et le transport des ordures et des matières recyclables dont les résultats sont les suivants:

	<u>1 an</u>	<u>3 ans</u>
- Transport RLS	61 025.00 \$	183 075.00 \$
- Transport Leblanc	63 000.00 \$	189 000.00 \$
- Serv. Sanitaires JLR Cloutier	65 000.00 \$	198 926.00 \$

CONSIDÉRANT que la directrice générale Julie Cardinal a procédé à l'examen des soumissions, a jugé les soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et résolu d'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des ordures et des matières recyclables à Transport RLS pour la somme de 183 075.00 \$ plus taxes pour une période de 3 ans et d'autoriser le maire Denis Charron et la directrice générale Julie Cardinal à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2014-11-A2962 **Achat de bacs de recyclage et ordure**

CONSIDÉRANT que nous désirons profiter de l'appel d'offres de la Municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau;
CONSIDÉRANT que nous désirons procéder à l'achat de bacs pour compléter l'ensemble du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Giasson et appuyé par le conseiller Alexandre Lafrenière et il est unanimement résolu d'acheter 60 bacs de recyclage et 60 bacs à ordures qui seront facturés aux citoyens sur deux (2) ans à même le compte de taxes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

8. Urbanisme, Développement et Industrie

2014-11-A2963 **Inspectrice en bâtiment – Demande de prolongation**

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice demande une prolongation de ses semaines de travail;

CONSIDÉRANT les tâches à terminer pour cette année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Giasson, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et résolu à l'unanimité de prolonger jusqu'au 30 novembre la période de travail de l'inspectrice pour cette année.

Adoptée.

9. Administration

2014-11-A2964 **Achat de trois mâts pour les drapeaux**

CONSIDÉRANT QUE nous devons acquérir trois mâts pour l'affichage de nos drapeaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Giasson, appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille, et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de trois (3) mâts pour un montant de 1 550.00 \$ chaque plus taxes livraison incluse.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2014-11-A2965 **Dépôt de la liste des personnes endettées et mandat aux avocats pour la perception conformément à l'article 1022 du Code municipal**

CONFORMÉMENT à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale procède au dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes, droits de mutation et autres créances, qui en date du 31 octobre s'élève à 234 971.48 \$ et se détaille comme suit :

Montants à recevoir 2014 :	158 519.88 \$
Années antérieures :	63 472.71 \$
Intérêts courus :	12 978.89 \$

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis et approuvé par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater l'avocat de la municipalité à procéder dans les dossiers des contribuables n'ayant pas pris d'entente de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau et appuyé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des personnes endettées déposée par la directrice générale;

DE MANDATER l'avocat de la municipalité pour la perception dans les dossiers des contribuables que la directrice générale lui transmettra en temps jugé opportun.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adoptée.

2014-11-A2966

Adhésion à un achat regroupé - SOLUTION UMQ – Pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés de municipalités et d'organismes municipaux regroupés au sein de l'UMQ;

ATTENDU que Mallette actuaire inc. s'est vu octroyer le contrat pour les services professionnels d'un consultant requis par l'UMQ;

ATTENDU que le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ à Mallette actuaire inc. est de 0,8 %;

ATTENDU que la Municipalité d'Aumond souhaite maintenant adhérer à la solution des regroupements de l'UMQ et retenir les services de Mallette actuaire inc.;

ATTENDU que selon l'estimation de la Municipalité d'Aumond, la valeur du mandat à consentir à Mallette actuaire inc. s'avère inférieure à 25 000 \$ pour la durée maximale du mandat, soit cinq ans (taxes incluses);

ATTENDU que la Municipalité d'Aumond déclare qu'aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d'assurance collective n'est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Mallette actuaire inc.;

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par le conseiller Robert Piché et unanimement résolu :

QUE Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité d'Aumond confirme son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ pour obtenir auprès de Mallette actuaires inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour ses employés, au taux de commission de 0,8 %;

QUE la Municipalité d'Aumond accepte de verser des honoraires de X \$ (plus taxes applicables) à Mallette actuaires inc. pour la réalisation de l'appel d'offres, de l'analyse des soumissions ainsi que de la mise en vigueur du nouveau régime d'assurance collective au 1^{er} janvier 2015;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ sera de cinq ans;

QUE la Municipalité d'Aumond mandate l'UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement ainsi que l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité d'Aumond s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions de : 500 \$;

QUE la Municipalité d'Aumond s'engage à respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

Adoptée.

2014-11-A2967

Municipalité de Lac Ste-Marie – Demande d'appui concernant la demande à la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO) et la relance du train à vapeur

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire Gary Lachapelle a transmis une correspondance à Madame Louise Boudrias, présidente de la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO), dans laquelle il l'informait de l'intention du conseil municipal de passer une résolution quant à la relance du train à vapeur en direction de Wakefield.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration (CA) de la CCFO s'est réuni le 1er octobre dernier afin de discuter des projets de relance qui pourraient l'aider à prendre une décision sur le trajet qui serait le plus intéressant pour la région.

CONSIDÉRANT QUE trois projets de relance ont été déposés au CA de la CCFO, soient le train à vapeur en direction de : Wakefield, Masson-Montebello et le train urbain partant de la gare Montcalm jusqu'au lac Beauchamp pour leur considération.

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure est déjà en place en direction de Wakefield, il ne suffit que de rendre le trajet sécuritaire en effectuant des travaux de réparation sur la voie ferrée actuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par le conseiller Michel Robitaille et il est

unanimement résolu d'appuyer le projet de relance du train à vapeur en direction de Wakefield déposé à la CCFO.

Adoptée.

2014-11-A2968 **Augmentations salariales**

CONSIDÉRANT QUE nous désirons augmenter les salaires pour les employés portant les numéros 13-14 et 13-15;

CONSIDÉRANT QUE les montants ont été approuvés lors de la rencontre du 28 octobre pour les prévisions budgétaires 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par le conseiller Robert Piché, et résolu à l'unanimité de procéder à l'augmentation des salaires au 1^{er} janvier 2015 aux taux convenus incluant également le 2.5% annuel.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2014-11-A2969 **CHGA – Proposition publicitaire « Clé en mains »**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit parfois faire appel aux services de la radio communautaire CHGA pour informer sa population et ses contribuables vivant dans la région (fermeture de chemin pour travaux, événement spécial, assemblée publique);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par le conseiller Robert Piché et résolu unanimement, que la municipalité accepte la proposition « Clé en main » au montant de 1435.00 \$ de la radio CHGA-FM dans le but d'être plus présent auprès de ses citoyens et citoyennes.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2014-11-A2970 **CFOR/LE CHOIX – Offre exclusive aux municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut bénéficier d'une offre de publication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée

Moreau appuyé par le conseiller Michel Robitaille et résolu unanimement, que la municipalité accepte la proposition au montant de 300.00 \$ de la radio CFOR et du Journal Le Choix pour transmettre des vœux et/ou des messages de prévention à l'attention de ses citoyens et citoyennes pour 6 parutions.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2014-11-A2971

Club Richelieu - Demande d'aide financière «Pakwaun Édition 2015»

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la Pakwaun 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau appuyé par le conseiller Alexandre Lafrenière et résolu unanimement, que la municipalité contribue pour un montant de 100.00 \$ pour cette activité.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2014-11-A2972

Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau - Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de l'Équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Piché appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et résolu unanimement, que la municipalité contribue pour un montant de 250.00 \$ pour ce service de transport médical.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2014-11-A2973

Échelle salariale – Ajout du poste de bibliothécaire

CONSIDÉRANT que le poste de bibliothécaire était inexistant de l'échelle salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau appuyé par la conseillère Dorothy St-Marseille et résolu unanimement que ce poste soit ajouté avec le salaire de départ de la bibliothécaire déjà en poste avec la même échelle sur trois ans que les postes administratifs.

Adoptée.

2014-11-A2974

Opération Nez-Rouge – Soutien financier

CONSIDÉRANT QUE l'Opération nez rouge sera de retour dans la région pour le temps des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Lafrenière appuyé par le conseiller Robert Piché, et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 100.00 \$, à M. Gaston C. Gagnon qui est mandaté par le comité organisateur pour Opération Nez rouge Maniwaki 2014.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

2014-11-A2975

Réparation de la toiture au 679, route Principale – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE nous désirons réparer la toiture au 679, route Principale;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en attente de soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Lafrenière appuyé par le conseiller Jean Giasson, et résolu unanimement d'autoriser une dépense approximative de 6 000.00 \$ et de mandater la directrice générale à autoriser les travaux.

Adoptée.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Julie Cardinal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

Julie Cardinal
Directrice générale

11. Maire et conseillers

2014-11-A2976 Adoption – Règlement sur la rémunération des élus

RÈGLEMENT NO : 2014-03

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUMOND**

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Dorothy St-Marseille lors de l'assemblée régulière du 1^{er} octobre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Piché, appuyée par la conseillère Dorothy St-Marseille et résolu à la majorité des conseillers présents que le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1 : Le présent règlement abroge et remplace le règlement 2012-01 ainsi que tout autre règlement antérieur.

ARTICLE 2 : Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire, le maire suppléant et pour chaque conseiller de la municipalité ainsi qu'à une allocation de dépense. Il fixe également la rémunération additionnelle accordée aux membres du conseil municipal pour la participation aux séances des divers comités.

ARTICLE 3 : Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 4 : La rémunération de base annuelle du maire est fixée à :

- Rémunération de base	12 000 \$
- Allocation de dépenses	<u>6 000 \$</u>
	18 000 \$

ARTICLE 5 : La rémunération du maire suppléant

- Rémunération de base	5 000 \$
- Allocation de dépenses	<u>2 500 \$</u>
	7 500 \$

ARTICLE 6 : La rémunération des conseillers

- Rémunération de base	4 000 \$
- Allocation de dépenses	<u>2 000 \$</u>
	6 000 \$

ARTICLE 7 : Une rémunération additionnelle de 50.00 \$ pour le président et 25.00\$ est de plus accordée à tout membre du conseil municipal qui agit et assiste à une séance à titre de membre d'un comité de la municipalité.

ARTICLE 8 : La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées aux articles 4, 5 et 6 calculées sur une base annuelle pour chacun des membres du conseil seront versées mensuellement. Donc, chaque conseiller recevra mensuellement la somme de 500.00 \$ avant déduction, le maire suppléant 625.00 \$ avant déduction et le maire recevra mensuellement la somme de 1 500.00 \$ avant déduction pour l'année 2015.

Les membres du conseil devront assister aux assemblées régulières du conseil municipal pour que leur soit versée la dite rémunération mensuelle ci-dessus mentionnée. Les membres du conseil municipal auront droit chacun à une absence (non motivée) par période de 6 mois, soit de janvier à juin et de juillet à décembre de chaque année, sans être pénalisés. Advenant plus d'une absence aux assemblées régulières du conseil municipal par période de 6 mois, soit de janvier à juin et de juillet à décembre, le membre du conseil municipal ne recevra pas de rémunération mensuelle le ou les mois où il sera absent aux assemblées régulières du conseil municipal.

Nonobstant ce qui précède, toute absence justifiée pour cause de travail ou de maladie avec billet médical et motivée préalablement à l'assemblée n'entraînera aucune pénalité.

ARTICLE 9 : La rémunération de base et l'allocation de dépenses telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

ARTICLE 10 : Le présent règlement prendra effet au 1^{er} janvier 2015.

ARTICLE 11 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Vote pour : 3

Vote contre : 3

Le Maire vote en faveur

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale

Note au procès-verbal

Présentation du rapport du maire sur la situation financière de la municipalité incluant la liste des contrats de plus de 25 000 \$

Monsieur le maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2014 qui inclut les résultats de l'exercice 2013, la liste des contrats de plus de 25 000 \$, la rémunération des élus, les indications préliminaires pour 2014, ainsi que les grandes orientations de 2014.

Le rapport sera publié dans le journal La Gatineau et envoyé à chaque adresse postale de la municipalité tel que prescrit par la loi ainsi que sur le site web de la municipalité.

Note au procès-verbal

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du maire et des conseillers

La directrice générale procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus, tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums soit:

Monsieur Denis Charron, maire
Monsieur Alphée Moreau, conseiller siège no.1
Monsieur Michel Robitaille, conseiller siège no.2
Monsieur Alexandre Lafrenière, conseiller siège no. 3
Monsieur Robert Piché, conseiller siège no. 4
Madame Dorothy St-Marseille, conseillère siège no.5
Monsieur Jean Giasson, conseiller siège no.6

2013-11-A2977

Comités – Mise à jour des nominations

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille appuyé par le conseiller Michel Robitaille et il est résolu à l'unanimité d'autoriser les nominations suivantes sur les Comités :

<u>Administration</u> :	Dorothy St-Marseille, Présidente
<u>Ressources humaines</u> :	Robert Piché, Président
<u>Voirie</u> :	Robert Piché, Président
<u>Sécurité publique</u> :	Alphée Moreau, Président
<u>C. Cons. d'urbanisme</u> :	Jean Giasson, Présidente
<u>Hygiène du milieu/environnement</u>	Dorothy St-Marseille
<u>Aéroport (substitut)</u> :	jean Giasson
<u>Arev</u> :	Michel Robitaille
<u>Loisirs</u>	Alexandre Lafrenière

Adoptée.

12. Période de questions

13. Correspondance

14. Levée de la séance

2014-11-A2978

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Dorothy St-Marseille, appuyé par le conseiller Alphée Moreau, et il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la présente séance, à 8h30.

Adoptée.

Denis Charron
Maire

Julie Cardinal
Directrice générale